

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 974**22 septembre 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| B & B Bepuvo Holding S.A., Luxembourg | 46716 | PLD Germany VI, S.à r.l., Luxembourg | 46706 |
| Bel Capital S.A., Luxembourg | 46738 | PLD Germany VIII, S.à r.l., Luxembourg | 46706 |
| Belu Capital S.A., Luxembourg | 46735 | ProLogis Directorship, S.à r.l., Luxembourg | 46709 |
| BGL Finance Holding S.A., Luxembourg | 46722 | ProLogis France V, S.à r.l., Luxembourg | 46741 |
| Big Rock International S.A., Capellen | 46710 | ProLogis France VI, S.à r.l., Luxembourg | 46740 |
| Bogazzi International S.A., Luxembourg | 46710 | ProLogis France VII, S.à r.l., Luxembourg | 46739 |
| BT Luxembourg Investments S.N.C., Luxembourg | 46746 | ProLogis France VIII, S.à r.l., Luxembourg | 46737 |
| BT Luxembourg Investments S.N.C., Luxembourg | 46752 | ProLogis France XII, S.à r.l., Luxembourg | 46736 |
| Deluxe Café Holdings S.A., Luxembourg | 46709 | ProLogis France XL, S.à r.l., Luxembourg | 46707 |
| Desjardins S.C.I., Luxembourg | 46710 | ProLogis France XLI, S.à r.l., Luxembourg | 46708 |
| Dinofin S.A., Luxembourg | 46738 | ProLogis France XV, S.à r.l., Luxembourg | 46736 |
| Dumaplast International S.A., Luxembourg | 46710 | ProLogis France XVII, S.à r.l., Luxembourg | 46746 |
| ES-Capital S.A., Luxembourg | 46734 | ProLogis France XXI, S.à r.l., Luxembourg | 46734 |
| ES-Investment S.A., Luxembourg | 46722 | ProLogis France XXIII, S.à r.l., Luxembourg | 46734 |
| G-Bond Fund Conseil S.A., Luxembourg | 46737 | ProLogis France XXVI, S.à r.l., Luxembourg | 46733 |
| G-Distrifix Conseil S.A., Luxembourg | 46744 | ProLogis France XXVII, S.à r.l., Luxembourg | 46732 |
| G-Rentifix Conseil S.A., Luxembourg | 46742 | ProLogis France XXX, S.à r.l., Luxembourg | 46724 |
| G-Short Term Fund Conseil S.A., Luxembourg | 46741 | ProLogis France XXXI, S.à r.l., Luxembourg | 46724 |
| G-Strategy Conseil S.A., Luxembourg | 46741 | ProLogis France XXXII, S.à r.l., Luxembourg | 46723 |
| G-Treasury Conseil S.A., Luxembourg | 46739 | ProLogis France XXXIII, S.à r.l., Luxembourg | 46707 |
| G-Treasury International Conseil S.A., Luxembourg | 46740 | ProLogis France XXXIX, S.à r.l., Luxembourg | 46709 |
| Gammafund Capital S.A., Luxembourg | 46723 | ProLogis Germany X, S.à r.l., Luxembourg | 46708 |
| Général Re-Reinsurance and Investment, S.à r.l., Luxembourg | 46724 | ProLogis Germany XI, S.à r.l., Luxembourg | 46708 |
| Générale Advisory Company S.A., Luxembourg | 46742 | ProLogis Germany XIV, S.à r.l., Luxembourg | 46707 |
| Générale Belgian Investment S.A., Luxembourg | 46743 | ProLogis Italy V, S.à r.l., Luxembourg | 46733 |
| Générale Cash S.A., Luxembourg | 46745 | ProLogis Italy VIII, S.à r.l., Luxembourg | 46706 |
| Générale Deposit S.A., Luxembourg | 46744 | ProLogis Italy VIII, S.à r.l., Luxembourg | 46706 |
| Genfinance Investment S.A., Luxembourg | 46745 | ProLogis Poland III, S.à r.l., Luxembourg | 46735 |
| HILGER-interfer, Société Anonyme, Howald | 46719 | ProLogis Poland IX, S.à r.l., Luxembourg | 46745 |
| HILGER-interfer, Société Anonyme, Howald | 46721 | ProLogis Poland VI, S.à r.l., Luxembourg | 46738 |
| Interselex Equity Conseil S.A., Luxembourg | 46740 | ProLogis Poland VII, S.à r.l., Luxembourg | 46743 |
| Interselex Europa Conseil S.A., Luxembourg | 46739 | ProLogis Poland XI, S.à r.l., Luxembourg | 46744 |
| Latina S.A., Luxembourg | 46732 | ProLogis Poland XII, S.à r.l., Luxembourg | 46742 |
| Mermos Investments S.A., Luxembourg | 46715 | Ramex S.A., Luxembourg | 46709 |
| Mermos Investments S.A., Luxembourg | 46715 | Reinbro Investments S.A., Luxembourg | 46716 |
| MSD Ireland (Holdings) S.A., Luxembourg | 46733 | Short Capital S.A., Luxembourg | 46737 |
| P.F.L. S.A., Luxembourg | 46735 | Soficopa S.A., Luxembourg | 46743 |
| Panel Capital S.A., Luxembourg | 46723 | Soficopa S.A., Luxembourg | 46743 |
| Paradisa S.A.H., Luxembourg | 46736 | Soldan, S.à r.l., Luxembourg | 46733 |
| PLD Germany IX, S.à r.l., Luxembourg | 46707 | Telepiù Funding S.A., Luxembourg | 46716 |
| PLD Germany V, S.à r.l., Luxembourg | 46708 | Telepiù Funding S.A., Luxembourg | 46719 |
| | | The Economist Group (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg | 46722 |
| | | Thesauris S.A., Luxembourg | 46719 |

ProLogis ITALY VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.785.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par D. Bannerman

Gérant

(051551.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

PLD GERMANY VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.587.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par D. Bannerman

Gérant

(051552.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

PLD GERMANY VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.589.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par D. Bannerman

Gérant

(051554.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis ITALY VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.784.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051572.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

PLD GERMANY IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.590.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par D. Bannerman

Gérant

(051556.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis GERMANY XIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.935.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par D. Bannerman

Gérant

(051557.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XXXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.433.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par P. Cassells

Gérant

(051566.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.178.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 8 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 24 avril 2002 au 31 décembre 2002.

Le 8 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051574.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis GERMANY X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.931.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(051568.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis GERMANY XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.932.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(051570.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

PLD GERMANY V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.586.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(051571.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.179.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 8 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 24 avril 2002 au 31 décembre 2002.

Le 8 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051575.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XXXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.812.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 20 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 25 mars 2002 au 31 décembre 2002.

Le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051576.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.630.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(051577.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

DELUXE CAFE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 76.742.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour DELUXE CAFE HOLDINGS S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051642.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

RAMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 61.061.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(051684.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

DUMAPLAST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 74.030.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour extrait conforme

GAVEL COMM VA / PETE-INVEST NV / VANVUCHELEN & CO. COMM VA

J. Stuyck / W. Verhaest / J. Vanvuchelen

M. L. Drozdoff

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(051654.3/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

BOGAZZI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|---------------------------|------------------|
| Résultats reportés | - 262.169,27 EUR |
| Perte de l'exercice | 37.159,07 EUR |
| Report à nouveau | - 225.010,20 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051663.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

DESJARDINS S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 6, avenue Gaston Diderich.

Transfert de siège social

Les associés de la société civile immobilière DESJARDINS S.C.I., réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg, le 6 août 2003, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

6, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(051664.3/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

BIG ROCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.
R. C. Luxembourg B 91.892.

In the year two thousand and three, on the fourth of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BIG ROCK INTERNATIONAL S.A., a société anonyme having its registered office in Münsbach, constituted by a deed of the undersigned notary, on 27th of January 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs Linda Korpel, jurist, residing in Metz (France), being in the chair who appointed as secretary and scrutineer Mrs Christèle Alexandre, jurist, residing in Metz, (France).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Consider accepting the resignation of the current directors of the Company with immediate effect;
2. Consider granting discharge to the resigning directors;
3. Consider appointing new directors with immediate effect;
4. Consider transferring the registered office of the Company from 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach to Aire de Capellen, L-8309 Capellen with immediate effect;

5. Consider amending the article 2, first paragraph, which henceforth will be read as follows:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office of the Company is in the municipality of Capellen.»

6. Consider amending the article 12 of the by-laws which henceforth will be read as follows:

«**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of any two of the directors, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its dealing with the public administrative bodies, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.»

7. Consider suppressing the nominal value of each share;

8. Consider converting the company's share capital from euro into US Dollars. Using the exchange rate of EUR 1=USD 1.1538 as at July 3, 2003, the share capital after conversion will amount to USD 35,767.80 represented by 310 shares;

9. Consider converting the company's authorised capital from euro into US Dollars. Using the exchange rate of EUR 1=USD 1.1538 as at July 3, 2003, the authorised capital after conversion will amount to USD 11,538,000.- represented by 100,000 shares.

10. Consider amending the article 5, paragraph 1 of the by-laws which henceforth will be read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at USD 35,767.80 (thirty-five thousand seven hundred sixty-seven point eighty US Dollars) represented by 310 shares having a nominal value of USD 115.38 (one hundred fifteen point thirty-eight US Dollars) each.»

11. Consider increasing the authorised capital from USD 11,538,000 to USD 1,407,636,000 (one billion four hundred and seven million six hundred and thirty-six thousand US Dollars);

12. Consider amending the article 5, paragraph 4, of the by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 5. Fourth paragraph.** The authorized capital of the company is fixed at USD 1,407,636,000.- (one billion four hundred and seven million six hundred and thirty-six thousand US Dollars) represented by 12,200,000 shares having a nominal value of USD 115.38 (one hundred fifteen point thirty-eight US Dollars);

13. Consider amending the closing of the company's financial year from December 31 to August 31 of the following year.

14. Consider amending the article 18, first paragraph, of the by-laws, which henceforth will be read as follows:

«**Art. 18. First paragraph.** The financial year starts on the first day of September and shall end on the thirty-first of August of the following year.»

15. Transitory provision: «The current financial year started from January 27, 2003 shall end on August 31, 2003.»

16. Consider amending the first paragraph of the article 15 of the by-laws which henceforth will be read as follows:

«**Art. 15. First paragraph.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Tuesday of the month of April, at 10 a.m.»

17. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to accept the resignation of the current directors of the Company with immediate effect:

- Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, residing at 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz
- Mr Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, residing at 4, rue J.B Scharz, L-7342 Heisdorf
- Mr Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

Second resolution

The general meeting decides to give full discharge to the resigning directors for their mandate up to today's date.

Third resolution

The general meeting decides to appoint the following persons as directors of the company with immediate effect:

- Mr Jules Schroeder, 58, rue des Fraises, L-7321 Steinsel, born in Mersch (Luxembourg) on 17.01.1946, private employee;
- Mr Romain Hoffmann, 31, rue de la Liberation, L-7263 Helmsange, born in Ettelbruck (Luxembourg) on 27.03.1963, private employee;

- Mrs Harry Maria Jules Milde, 23, Meerweg, B-1980 Zemst (Belgium) born in Brussels (Belgium) on 12.10.1956, private employee.

The newly appointed directors will pursue the mandate of the resigning directors, i.e. their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year end.

Fourth resolution

The general meeting decides to transfer with immediate effect the registered office of the company from 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach to Aire de Capellen, L-8309 Capellen.

Fifth resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of the article 2, first paragraph of the by-laws which henceforth will be read as follows:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office of the Company is in the municipality of Capellen.»

Sixth resolution

The general meeting decides to amend the article 12 of the by-laws which henceforth will be read as follows:

«**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of any two of the directors, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its dealing with the public administrative bodies, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.»

Seventh resolution

The general meeting decides to suppress the nominal value of each share in the share capital and in the authorized capital.

Eighth resolution

The general meeting decides to convert the company's share capital from euro into US Dollars. Using the exchange rate of EUR 1=USD 1.1538 as at July 3, 2003, the share capital after conversion will amount to USD 35,767.80 represented by 310 shares.

Ninth resolution

The general meeting decides to convert the company's authorised capital from euro into US Dollars. Using the exchange rate of EUR 1=USD 1.1538 as at July 3, 2003, the authorised capital after conversion will amount to USD 11,538,000.- represented by 100,000 shares.

Tenth resolution

The general meeting decides to reintroduce a nominal value per share equal to USD 115.38. Therefore, the general meeting decides to amend the article 5, paragraph 1 of the by-laws which henceforth will be read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at USD 35,767.80 (thirty-five thousand seven hundred sixty-seven point eighty US Dollars) represented by 310 shares having a nominal value of USD 115.38 (one hundred fifteen point thirty-eight US Dollars) each.»

Eleventh resolution

The general meeting decides to increase the authorised capital from USD 11,538,000 to USD 1,407,636,000 (one billion four hundred and seven million six hundred and thirty-six thousand US Dollars).

Twelfth resolution

Therefore the general meeting decides to amend the article 5, paragraph 4, of the by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 5. Fourth paragraph.** The authorized capital of the company is fixed at USD 1,407,636,000.- (one billion four hundred and seven million six hundred and thirty-six thousand US Dollars) represented by 12,200,000 shares having a nominal value of USD 115.38 (one hundred fifteen point thirty-eight US Dollars);

Thirteenth resolution

The general meeting decides to amend the closing of the company's financial year from December 31 to August 31 of the following year.

Fourteenth resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend the article 18, first paragraph, of the by-laws, which henceforth will be read as follows:

«**Art. 18. First paragraph.** The financial year starts on the first day of September and shall end on the thirty-first of August of the following year.»

Fifteenth resolution

Transitory provision: The current financial year started from January 27, 2003 shall end on August 31, 2003.

Sixteenth resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of the article 15 of the by-laws which henceforth will be read as follows:

«**Art. 15. First paragraph.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Tuesday of the month of April, at 10 a.m.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,500.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIG ROCK INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Münsbach, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Linda Korpel, juriste, résidente à Metz (France), qui désigne comme secrétaire et scrutatrice Mme Christèle Alexandre, juriste, résidente à Metz, (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision d'accepter la démission des administrateurs actuels de la société avec effet immédiat;
2. Accorder décharge aux administrateurs démissionnaires;
3. Décision de nommer des administrateurs avec effet immédiat;
4. Décision de transférer le siège social de la Société du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach à l'Aire de Capellen, L-8309 Capellen avec effet immédiat;
5. Décision de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais le contenu suivant:

«**Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Capellen.»

6. Décision de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais le contenu suivant:

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux des administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

7. Décision de supprimer la valeur nominale des actions du capital social et du capital autorisé;

8. Décision de convertir la devise du capital social de EUR en US Dollars. Utilisant le taux de change de EUR 1=USD 1,1538 au 3 juillet 2003, le capital social, après conversion s'élèvera à USD 35.767,80 représenté par 310 actions;

9. Décision de convertir la devise du capital autorisé de EUR en US Dollars. Utilisant le taux de change de EUR 1=USD 1,1538 au 3 juillet 2003, le capital autorisé, après conversion, s'élèvera à USD 11.538.000,- représenté par 100.000,-;

10. Décision de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais le contenu suivant:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à USD 35.767,80 représenté par 310 actions ayant une valeur nominale de EUR 115,38 chacune.»

11. Décision d'augmenter le capital autorisé de USD 11.538.000,- à USD 1.407.636.000,-;

12. Décision de modifier le quatrième alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais le contenu suivant:

«**Art. 5. Alinéa 4.** Le capital autorisé de la société est fixé à USD 1.407.636.000,- représenté par 12.200.000 actions ayant une valeur nominale de USD 115,38 chacune;

13. Décision de modifier la clôture de l'exercice social du 31 décembre au 31 août;

14. Décision de modifier l'article 18, premier alinéa des statuts qui aura désormais le contenu suivant:

«**Art. 18. Alinéa premier.** L'année sociale commence le 1^{er} septembre et s'achève le 31 août de l'année suivante.»

15. Disposition transitoire: «L'exercice social ayant débuté le 27 janvier 2003 s'achèvera le 31 août 2003.»

16. Décision de modifier l'article 15, premier alinéa des statuts qui aura désormais le contenu suivant:

«**Art. 15. Alinéa premier.** L'assemblée générale se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation le premier mardi du mois d'avril à 10.00 heures.»

17. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Les précédentes procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuels de la société avec effet immédiat:

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz.
- Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, demeurant au 4, rue J.B. Schartz, L-7342 Heisdorf.
- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat:

- M. Jules Schroeder, 58, rue des Fraises, L-7321 Steinsel, né à Mersch (Luxembourg) le 17.01.1946, employé privé;
- M. Romain Hoffmann, 31, rue de la Liberation, L-7263 Helmsange, né à Ettelbruck (Luxembourg) le 27.03.1963, employé privé;
- Mme Harry Maria Jules Milde, 23, Meerweg, B-1980 Zemst (Belgium) né à Bruxelles (Belgique) le 12.10.1956, employée privée.

Le mandat des nouveaux administrateurs poursuivra celui des administrateurs démissionnaires, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ayant à délibérer sur le premier exercice social.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach à l'Aire de Capellen, L-8309 Capellen.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais le contenu suivant:

«**Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Capellen.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais le contenu suivant:

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux des administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions du capital social et du capital autorisé.

Huitième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de EUR en US Dollars. Utilisant le taux de change de EUR 1=USD 1,1538 au 3 juillet 2003, le capital social, après conversion s'élèvera à USD 35.767,80 représenté par 310 actions.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital autorisé de EUR en US Dollars. Utilisant le taux de change de EUR 1=USD 1,1538 au 3 juillet 2003, le capital autorisé, après conversion, s'élèvera à USD 11.538.000,- représenté par 100.000,-.

Dixième résolution

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale des actions d'un montant de USD 115,38 chacune.

Par conséquent l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais le contenu suivant:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à USD 35.767,80 (trente-cinq mille sept cent soixante-sept virgule quatre-vingt US Dollars) représenté par 310 (trois cent dix) actions ayant une valeur nominale de USD 115,38 chacune.»

Onzième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de USD 11.538.000,- à USD 1.407.636.000,-.

Douzième résolution

L'Assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais le contenu suivant:

«**Art. 5. Alinéa 4.** Le capital autorisé de la société est fixé à USD 1.407.636.000,- (un milliard quatre cent sept millions six cent trente-six mille US Dollars) représenté par 12.200.000 (douze millions deux cent mille) actions ayant une valeur nominale de USD 115,38 chacune»;

Treizième résolution

L'assemblée décide de modifier la clôture de l'exercice social du 31 décembre au 31 août.

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18, premier alinéa des statuts qui aura désormais le contenu suivant:

«**Art. 18. Alinéa premier.** L'année sociale commence le 1^{er} septembre et s'achève le 31 août de l'année suivante.»

Quinzième résolution - Disposition transitoire

L'exercice social ayant débuté le 27 janvier 2003 s'achèvera le 31 août 2003.

Seizième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15, premier alinéa des statuts qui aura désormais le contenu suivant:

«**Art. 15. Alinéa premier.** L'assemblée générale se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation le premier mardi du mois d'avril à 10 heures.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 1.500.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, C. Alexandre, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, vol. 139S, fol. 68, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

J. Elvinger.

(048568.3/211/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

MERMOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 54.950.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

The Directors

(051674.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

MERMOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 54.950.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires qui s'est tenue le 8 août 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MERMOS INVESTMENTS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter pour 2002 59.384,43 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 8 août 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051670.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

REINBRO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 86.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03284, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Perte de l'exercice | - 17.562,64 EUR |
| Report à nouveau. | - 17.562,64 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051666.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

B & B BEPUVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03291, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| Résultats reportés | - 10.512.922,82 EUR |
| Bénéfice de l'exercice 2001 | - 1.964.607,65 EUR |
| Report à nouveau. | - 12.477.530,47 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051668.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

TELEPIÙ FUNDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 71.064.

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of July,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TELEPIÙ FUNDING S.A. a société anonyme, having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, R.C.S. Luxembourg B number 71.064, incorporated by deed of the undersigned notary on July 23, 1999, published in the Mémorial C, number 793 of October 25, 1999. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on September 20, 2002, published in the Mémorial C, number 1621 of November 12, 2002.

The meeting was opened and presided by Mr Laurent Lazard, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Matthieu Taillandier, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Evelyn Maher, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of EUR 18,000,000.- so as to raise it from its current amount of EUR 64,600,000.- to EUR 82,600,000.- by the issue of 180,000 new shares with a nominal value of EUR 100.- each, such shares to be subscribed for by TELEPIÙ S.p.A.

2.- Increase of the authorized capital of the Company by an amount of EUR 20,000,000.- so as to raise it from its current amount of EUR 80,000,000.- to EUR 100,000,000.-;

3.- Authority granted to the board of directors of the Company to issue shares, with or without share premium, within the framework of the authorized capital and to limit or withdraw the preferential subscription rights of the shareholders for five years from the publication of the resolutions of the general meeting of shareholders in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations;

4.- Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that all the six hundred and forty-six thousand (646,000) shares representing the whole corporate capital of sixty-four million six hundred thousand Euros (EUR 64,600,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been preliminarily advised.

V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital of the company by an amount of eighteen million Euros (EUR 18,000,000.-) so as to raise it from its current amount of sixty-four million six hundred thousand Euros (EUR 64,600,000.-) to eighty-two million six hundred thousand Euros (EUR 82,600,000.-) by the issue of one hundred and eighty thousand (180,000) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Subscription and Payment

The other shareholder OMEGA TV S.P.A. having waived its preferential subscription right, the one hundred and eighty thousand (180,000) newly issued shares have been entirely subscribed by TELEPIÙ S.p.A., having its registered office in Via della Cordonata 7, Rome, Italy, represented by Mr Laurent Lazard, prenamed, by virtue of a proxy given in Milan on July 21, 2003, which proxy shall stay affixed to the present deed.

The new shares thus subscribed have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of eighteen million Euros (EUR 18,000,000.-) is from now on at the free and entire disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Second resolution

The general meeting decides to increase the authorized capital of the company by an amount of twenty million Euros (EUR 20,000,000.-) so as to raise it from its current amount of eighty million Euros (EUR 80,000,000.-) to one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-).

Third resolution

The general meeting decides to authorize the board of directors of the company to issue shares, with or without share premium, within the framework of the authorized capital and to limit or withdraw the preferential subscription rights of the shareholders for five years from the publication of the resolutions of the general meeting of shareholders of July 24, 2003 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend paragraphs 1, 2, 3 and 6 of Article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the foregoing resolutions, to be read as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital is set at eighty-two million six hundred thousand Euros (EUR 82,600,000.-) divided into eight hundred and twenty-six thousand (826,000) shares having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, fully paid in.

2nd paragraph The corporation shall have an authorized capital of one hundred million Euros (EUR 100,000,000) to be divided into one million (1,000,000) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

3rd paragraph The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without share premium within the framework of the authorized capital, so as to bring the total capital of the corporation up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years from the publication of the resolutions of the general meeting of shareholders of July 24, 2003 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

6th paragraph The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this Article and to limit or withdraw the preferential subscription rights of the shareholders.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the foregoing are estimated at approximately 185,900.- EUR.

There being no further item before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELEPIÙ FUNDING S.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 71.064, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 juillet 1999,

publié au Mémorial C, numéro 793 du 25 octobre 1999. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 septembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1621 du 12 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Laurent Lazard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Matthieu Taillandier, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Evelyn Maher, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de 18.000.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 64.600.000,- EUR à 82.600.000,- EUR par l'émission de 180.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, ces actions sont à souscrire par TELEPIÙ S.p.A.

2. Augmentation du capital autorisé de la société à concurrence d'un montant de 20.000.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 80.000.000,- EUR à 100.000.000,- EUR.

3. Autorisation à accorder au conseil d'administration de la société à émettre des actions, avec ou sans prime d'émission, dans le cadre du capital autorisé et à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires pour une période de cinq ans à partir de la publication des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

4. Modification de l'article 5 des statuts pour refléter de telles actions.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les six cent quarante-six mille (646.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de soixante-quatre millions six cent mille euros (64.600.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour duquel les actionnaires ont préalablement pris connaissance.

V) Après délibération, l'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence d'un montant de dix-huit millions d'euros (18.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-quatre millions six cent mille euros (64.600.000,- EUR) à quatre-vingt-deux millions six cent mille euros (82.600.000,- EUR) par l'émission de cent quatre-vingt mille (180.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Souscription et Libération

L'autre actionnaire OMEGA TV S.P.A. ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites par TELEPIÙ S.p.A., ayant son siège social à Via della Cordonata 7, Rome, Italie, représentée par Maître Laurent Lazard, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Milan, le 21 juillet 2003, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Les nouvelles actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées moyennant versement en espèces de sorte que la somme de dix-huit millions d'euros (18.000.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé de la société à concurrence d'un montant de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt millions d'euros (80.000.000,- EUR) à cent millions d'euros (100.000.000,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration de la société à émettre des actions, avec ou sans prime d'émission, dans le cadre du capital autorisé et à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires pour une période de cinq ans à partir de la publication des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 24 juillet 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les alinéas 1, 2, 3 et 6 de l'article 5 des statuts pour refléter les résolutions qui précèdent et de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-deux millions six cent mille euros (82.600.000,- EUR) représenté par huit cent vingt-six mille (826.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Alinéa 2. La société aura un capital autorisé de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) divisé en un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Alinéa 3. Le conseil d'administration est autorisé par la présente à émettre des actions nouvelles avec ou sans prime d'émission, dans le cadre du capital autorisé, afin de porter à sa discrétion, en une ou plusieurs tranches, le capital total

de la société jusqu'au capital total autorisé et à accepter les souscriptions de telles actions endéans la période de cinq ans à partir de la publication des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires le 24 juillet 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Alinéa 6. Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions durant la période mentionnée à l'alinéa 3 de cet article et à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 185.900.- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Lazard, M. Taillandier, E. Maher, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, vol. 18CS, fol. 32, case 7. – Reçu 180.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

P. Frieders.

(051007.3/212/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

TELEPIÙ FUNDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 71.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

P. Frieders.

(051008.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

THESAURIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 84.170.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(051690.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

HILGER-interfer, Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères.

H. R. Luxemburg B 45.382.

Im Jahre zweitausenddrei, den zwölften August,

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft HILGER - interfer, société anonyme mit Sitz in L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères, gegründet unter der Bezeichnung INTERFER S.A., gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Oktober 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 592 vom 13. Dezember 1993, abgeändert und umbenannt gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Januar 1995, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 229 vom 27. Mai 1995, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. April 1995, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 373 vom 7. August 1995, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 244 vom 15. April 1998, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 45.382.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Curt Meurer, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Feltzstrasse, 10,

welcher Frau Mireille Perrard, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Anne-Ly Mertens-Protz, Angestellte, wohnhaft in Echternach.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche eintausendzweihundert (1.200) Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Feststellung der Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von zwölf Millionen luxemburgische Franken (LUF 12.000.000,00) in zweihundertsiebenundneunzigtausendvierhundertzweiundsiebzig Komma dreiundzwanzig Euro (EUR 297.472,23).

2. Aufhebung des Nennwertes der eintausendzweihundert (1.200) bestehenden Aktien.

3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eine Million dreihundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertsiebenundzwanzig Komma siebenundsiebzig Euro (EUR 1.352.527,77), um es von seinem jetzigen Betrag von zweihundertsiebenundneunzigtausendvierhundertzweiundsiebzig Komma dreiundzwanzig Euro (EUR 297.472,23) auf eine Million sechshundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.650.000,00) zu bringen, mittels Umwandlung von Forderungen, mit Schaffung und Ausgabe von fünftausendvierhundert (5.400) neuen Aktien.

4. Festsetzung des neuen Nennwertes der Aktien.

5. Anpassung von Artikel vier der Satzung.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass seit dem 1. Januar 2002, die Währung des Gesellschaftskapitals von vormals zwölf Millionen luxemburgische Franken (LUF 12.000.000,00) in zweihundertsiebenundneunzigtausendvierhundertzweiundsiebzig Komma dreiundzwanzig Euro (EUR 297.472,23) umgewandelt ist.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Nennwert der eintausendzweihundert (1.200) bestehenden Aktien aufzuheben.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um eine Million dreihundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertsiebenundzwanzig Komma siebenundsiebzig Euro (EUR 1.352.527,77) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zweihundertsiebenundneunzigtausendvierhundertzweiundsiebzig Komma dreiundzwanzig Euro (EUR 297.472,23) auf eine Million sechshundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.650.000,00) zu erhöhen, durch Schaffung und Ausgabe von fünftausendvierhundert (5.400) neuen Aktien ohne Nennwertangabe, welche die gleichen Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Aktien, welche einzuzahlen sind durch Umwandlung in Kapital von gewissen, fälligen und sofort einklagbaren Forderungen gegenüber der Gesellschaft.

Zeichnung und Einzahlung

Alsdann hat:

a) REISDORFF INVEST S.A., Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot,

hier vertreten durch Herrn Curt Meurer, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Feltzstrasse, 10,

handelnd in seiner Eigenschaft als allein vertretungsberechtigtes delegiertes Verwaltungsratsmitglied der genannten Gesellschaft,

erklärt, eintausendachthundert (1.800) neue Aktien zu zeichnen und sie voll einzuzahlen durch Umwandlung in Kapital von einer Forderung die sie gegen die Gesellschaft hat, welche Forderung gewiss, fällig und sofort einklagbar ist, in Höhe von einem Betrag von vierhundertfünfzigtausendachthundertzweiundvierzig Komma neunundfünfzig Euro (EUR 450.842,59),

b) BATIFER, Aktiengesellschaft französischen Rechts, mit Sitz in F-57602 Forbach, Technopole de Forbach-Sud,

hier vertreten durch Herrn Curt Meurer, vorgeannt,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Forbach, am 11. August 2003,

erklärt, eintausendzweihundert (1.200) neue Aktien zu zeichnen und sie voll einzuzahlen durch Umwandlung in Kapital von einer Forderung die sie gegen die Gesellschaft hat, welche Forderung gewiss, fällig und sofort einklagbar ist, in Höhe von einem Betrag von dreihunderttausendfünfhunderteinundsechzig Komma dreiundsiebzig Euro (EUR 300.561,73),

c) KLAUS BAUBESCHLÄGE G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in D-66119 Saarbrücken, Kossmannstrasse 39-43,

hier vertreten durch Herrn Curt Meurer, vorgeannt,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Saarbrücken, am 11. August 2003,

erklärt, eintausendachthundert (2.400) neue Aktien zu zeichnen und sie voll einzuzahlen durch Umwandlung in Kapital von einer Forderung die sie gegen die Gesellschaft hat, welche Forderung gewiss, fällig und sofort einklagbar ist, in Höhe

von einem Betrag von sechshunderteintausendeinhundertdreiundzwanzig Komma fünfundvierzig Euro (EUR 601.123,45).

Die vorbezeichneten Vollmachten, ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Forderungen bilden den Bestand eines Revisionsberichtes, erstellt durch SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, mit Sitz in Luxemburg, am 8. August 2003, dessen Schlussfolgerung lautet wie folgt:

«*Conclusion*

En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. Le mode d'évaluation adopté est raisonnable.
3. La valeur de l'apport à la date de notre rapport correspond au moins à 5.400 actions sans valeur nominale à émettre lors de l'augmentation de capital de HILGER - interfer S.A. pour porter le capital de HILGER - interfer S.A. de son montant actuel de EUR 297.472,23 représenté par 1.200 actions sans valeur nominale à EUR 1.650.000,00 représenté par 6.600 actions sans valeur nominale.»

Dieser Bericht, ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den neuen Nennwert auf zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,00) pro Aktie festzusetzen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, infolge der Kapitalerhöhung, Artikel vier, Absätze eins und zwei, der Satzung umzuändern wie folgt:

«**Art. 4. (erster und zweiter Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million sechshundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.650.000,00) und ist eingeteilt in sechstausendsechshundert (6.600) Aktien von je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,00).

Die Aktien wurden gezeichnet wie folgt:

- | | |
|---|--------|
| 1. REISDORFF INVEST S.A., Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, zweitausendzweihundert Aktien | 2.200 |
| 2. BATIFER, Aktiengesellschaft französischen Rechts, mit Sitz in F-57602 Forbach, Technopole de Forbach-Sud, eintausendsechshundert Aktien | 1.600 |
| 3. KLAUS BAUBESCHLÄGE G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in D-66119 Saarbrücken, Kossmannstrasse 39-43, zweitausendachthundert Aktien | 2.800 |
| Gesamt: sechstausendsechshundert Aktien | 6.600» |

Abschätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde und ihrer Folgen obliegen oder zur Last gelegt werden, werden abgeschätzt auf ungefähr sechzehntausend Euro (EUR 16.000,00).

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wurde die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Meurer, M. Perrard, A.-L. Mertens-Protte, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, vol. 1405, fol. 19, case 6. – Reçu 13.525,28 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 21. August 2003.

E. Schlessner.

(051066.3/227/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

HILGER-interfer, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 45.382.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 août 2003.

E. Schlessner.

(051067.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

THE ECONOMIST GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.630.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la société, qui s'est tenue le 21 août 2003

L'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de THE ECONOMIST GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 28 février 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 28 février 2001;
- d'allouer comme suit le bénéfice de l'exercice clos au 28 février 2001, USD 18.064.627
Report: 18.064.627 USD
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 28 février 2001.

Luxembourg, le 21 août 2003.

T. van Dijk

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051672.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

BGL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 14.602.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu au siège social à Luxembourg, le 18 mars 2003*

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat de commissaire aux comptes, pour l'exercice 2003, de la société KPMG-AUDIT LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

BGL FINANCE HOLDING S.A.

C. Thill / R. Scharfe

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051676.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ES-INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.727.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Messieurs Bas Schreuders, Koen van Baren et Robert Hovenier, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a porté le nombre des administrateurs de trois à quatre et a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour ES-INVESTMENT S.A.

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051683.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

GAMMAFUND CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.223.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Luc Vanclooster et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour GAMMAFUND CAPITAL

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051685.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

PANEL CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.233.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Luc Vanclooster et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour PANEL CAPITAL S.A.

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051687.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XXXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.937.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051578.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XXXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.336.*Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 12 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051579.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.005.*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051580.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

GENERAL RE - REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. GENERAL RE - CKAG REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l.).****Share capital: EUR 137,674,420.**Registered office: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.812.In the year two thousand and three, on the tenth day of July at 9 a.m.
before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the Meeting) of GENERAL RE - CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l. (the Company), with its registered office in L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, organized in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) according to a deed of Mr Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, dated 21st December, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association C- N° 75 of 23rd February, 1995. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times but for the last time, by a deed of Mr Reginald Neuman, dated 18th October, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association C- N° 936 of 8th December, 1999. The Company is registered with the Luxembourg Trade & Companies Registry under the number B 49.812.

There appeared before the notary:

(a) GENERAL REINSURANCE CORPORATION, a company incorporated under the laws of Delaware with statutory seat in Wilmington, Delaware, and its principal place of business at 695 E. Main Street, Stamford CT 06901, United States of America, being hereinafter referred to as GRC,

hereby duly represented by Nicholas S. Canelos, Vice President and Assistant General Counsel of GRC, a lawyer, residing in Alpine, New Jersey, U.S.A.; and

(b) GRD CORPORATION, a company incorporated under the laws of Delaware with statutory seat in Wilmington, Delaware and its office address in care of DELAWARE CORPORATE MANAGEMENT, INC. 1105 N. Market Street, Suite 1300, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America, being hereinafter referred to as GRD,

hereby duly represented by Nicholas S. Canelos, a lawyer, residing in Alpine, New Jersey, U.S.A., by virtue of a power of attorney, given by Robert D. Graham, Secretary on 26th June, 2003,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The proxyholder representing the shareholders as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting is as following:

1. Change of the name of the Company into GENERAL RE - REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l.;
2. Restatement of the Company's Articles;
3. Acknowledgement and acceptance of the resignations of Dr. Peter Lütke-Bornefeld, Mr Ronald G. Anderson, Dr. Axel Biagosch, Mr John Hawie and Mr Ekkehart Kessel as managers of the Company and discharge;
4. Acknowledgement and acceptance of the resignations of Mr Ronald E. Ferguson, Mr Claas Kleyboldt and Mr Joseph P. Brandon as members of the supervisory board and discharge;
5. Termination of Teun Chr. Akkerman as corporate secretary of the Company; and
6. Appointment of Mr James Sabella as new manager of the Company and confirmation of Mr Mario Eichenberger as continuing manager of the Company, each of whose term will expire on 31st December, 2005.

II. that it appears from the attendance list established and certified by the shareholders that two hundred and sixty-four thousand two hundred and twenty-nine (264,229) class A shares and two hundred and sixty-five thousand two hundred and eighty-eight (265,288) class B shares, each with a par value of two hundred and sixty euro (EUR 260.00), representing 100% of the total outstanding share capital of the Company of one hundred and thirty-seven million six hundred and seventy-four thousand four hundred and twenty euro (EUR 137,674,420) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, here above reproduced.

III. that the shareholders of the Company have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The shareholders of the Company resolve to change the name of the Company into GENERAL RE - REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l. and subsequently to change article 1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 1. Name and duration.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under Luxembourg law by the name of GENERAL RE - REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.»

Second resolution

The shareholders of the Company resolve to restate the Articles, which shall read as follows:

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under Luxembourg law by the name of GENERAL RE - REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The objects of the Company are the holding and management of participations in other companies engaged in the reinsurance business either by operation or by agency, the prudent management and investment of funds available to the Company, directly or through foreign or domestic branches or subsidiaries, as well as to provide financial advisory services and to carry out any commercial or industrial transactions which are in the widest sense of the word, connected with the objects mentioned above or can be conducive to the attainment thereof.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed and paid in nominal share capital is set at one hundred and thirty-seven million six hundred and seventy-four thousand four hundred and twenty euro (EUR 137,674,420) divided into two hundred and sixty-four thousand two hundred and twenty-nine (264,229) shares of class A and two hundred and sixty-five thousand two hundred and eighty-eight (265,288) shares of class B, each with a par value of two hundred and sixty euro (EUR 260.00)

The subscribed share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

The Company's share capital and the holding of the share capital shall be witnessed in a share register kept by the Company.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company and in direct proportion to the number of shares in existence save as may be resolved otherwise unanimously by all the shareholders of the Company and save as to special reserves which may be created for the benefit of a certain share class only.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have the power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III. - Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories

Art. 8. Management. The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Resolutions in writing signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced namely by letter or telefax.

Art. 10. Representation - Authorized signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any manager if acting in the normal course of business and in respect of acts of disposal if the transaction is for less than EUR 100,000 or the foreign currency equivalent thereof. For transactions in the amount of EUR 100,000 or more or, as the case may be, the foreign currency equivalent thereof, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature in respect of acts of disposal of EUR 100,000 or more, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Liability of managers - Indemnity. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the articles of association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to

matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the shareholders' meetings, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the shareholders' meetings and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholders

Art. 13. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within six months after the close of the financial year.

Art. 14. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at general meetings of shareholders.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at the general meetings of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of incorporation and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders of the Company owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s), the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolution(s) passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 16. Financial year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 17. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 18. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholders commensurate to their shareholding in the Company and save as may be resolved otherwise by the shareholders unanimously and save as to special reserves needed for the benefit of a specific share class only. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have the power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof must be resolved by the shareholders, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company.

Art. 21. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. - Governing Law

Art. 23. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.»

Third resolution

The Meeting accepts the resignations of Dr. Peter Lütke-Bornefeld, Mr Ronald G. Anderson, Dr. Axel Biagosch, Mr John Hawie and Mr Ekkehart Kessel as managers effective as of 10th July, 2003 and grants them discharge for the performance of their mandate from the date of their appointment until the date of their resignation.

Fourth resolution

The Meeting accepts the resignations of Mr Ronald E. Ferguson, Mr Claas Kleyboldt and Mr Joseph P. Brandon as members of the supervisory board effective as of 10th July, 2003 and grants them discharge for the performance of their mandate from the date of their appointment until the date of their resignation.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges the termination of Mr Teun Chr. Akkerman as corporate secretary of the Company effective as of the date of the Meeting.

Sixth resolution

The Meeting resolves to appoint Mr James Sabella, Certified Public Accountant and Tax Director of the GENERAL COLOGNE RE GROUP residing at Trumbull, Connecticut, U.S.A. and to confirm Mr Mario Eichenberger, Chartered Financial Analyst residing at Beyren, Luxembourg as continuing manager of the Company, each of whose term will expire on 31st December, 2005.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 2,000.

There being no further business, the Meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed (including the Articles of the Company) is worded in English, followed by a French version of the present deed and a French version of the Articles of the Company; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English will prevail.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the member of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix juillet à 9.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de GENERAL RE - CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l. (la Société), avec siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, organisée selon la forme d'une société à responsabilité limitée conformément à un acte de Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 75 du 23 février 1995. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par un acte de Maître Reginald Neuman du 18 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 936 du 8 décembre 1999. La Société est enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 49.812.

Se sont présentés devant le notaire:

(a) GENERAL REINSURANCE CORPORATION, une société constituée selon les lois du Delaware avec siège social à Wilmington, Delaware, et son principal lieu d'établissement au 695 E. Main Street, Stamford CT 06901, Etats-Unis d'Amérique, ci-après dénommée GRC,

représentée par Nicholas S. Canelos, Vice President and Assistant General Counsel of GRC avocat, demeurant à Alpine, New Jersey, USA.; et

(c) GRD CORPORATION, une société constituée selon les lois du Delaware avec siège social à Wilmington, Delaware et ses bureaux situés chez DELAWARE CORPORATE MANAGEMENT, INC. 1105 N. Market Street, Suite 1300, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, ci-après dénommée GRD,

représentée par Nicholas S. Canelos, avocat, demeurant à Alpine, New Jersey, USA. en vertu d'une procuration donnée par Robert D. Graham, secrétaire, le 26 juin 2003;

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec l'acte auprès des autorités compétentes.

Le mandataire représentant les associés tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Modification de la dénomination de la Société en GENERAL RE - REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l.;
- 2) Refonte des Statuts de la Société;
- 3) Acceptation de la démission de Dr. Peter Lütke-Bornefeld, M. Ronald G. Anderson, Dr. Axel Biagosch, M. John Hawie et M. Ekkehart Kessel en tant que gérants de la Société et décharge;
- 4) Acceptation de la démission de M. Ronald E. Ferguson, M. Claas Kleyboldt et M. Joseph P. Brandon en tant que membres du conseil de surveillance et décharge;
- 5) Constatation de la fin des fonctions de Teun Chr. Akkerman en tant que secrétaire de la Société;
- 6) Nomination de M. James Sabella en tant que nouveau gérant de la Société et confirmation de M. Mario Eichenberger en tant que gérants en fonction de la Société, chacun pour une période qui expirera le 31 décembre 2005.

II. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les associés que deux cent soixante-quatre mille deux cent vingt-neuf (264.229) parts sociales de classe A et deux cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-huit

(265.288) parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale de deux cent soixante euro (EUR 260), représentant 100% du capital social de la Société de cent trente-sept millions six cent soixante-quatorze mille quatre cent vingt euro (EUR 137.674.420), sont dûment représentées à l'Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, tels que mentionnés ci-dessus.

III. Que les associés de la Société ont passé les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décide de modifier la dénomination de la Société en GENERAL RE - REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l. et par la suite de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1. Nom et durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination GENERAL RE - REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.»

Deuxième résolution

Les associés de la Société décide de reformuler les Statuts, qui auront la teneur suivante:

Chapitre I^{er}.- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination GENERAL RE - REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise et la gestion de participations dans d'autres sociétés du secteur de la réassurance soit par opération, soit par agence, la surveillance et l'investissement de fonds disponibles dans/de la Société, directement ou par des succursales, étrangères ou domestiques, ou des filiales, ainsi que la prestation de services de conseil financier et l'exécution de toutes transactions commerciales ou industrielles dans le sens le plus large du terme, en relation avec l'objet mentionné ci-dessus ou favorable à la réalisation de l'objet social de la Société.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (permanents ou non) au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit et libéré de la Société est fixé à cent trente-sept millions six cent soixante-quatorze mille quatre cent vingt euro (EUR 137.674.420), représenté par deux cent soixante-quatre mille deux cent vingt-neuf (264.229) parts sociales de classe A et deux cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-huit (265.288) parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale de deux cent soixante euro (EUR 260).

Le capital social souscrit peut être modifié à n'importe quel moment par décision de l'assemblée des associés délibérant selon le mode de délibération requis en cas de modification des statuts.

Le capital social de la Société et la détention du capital social sera certifiée par un registre de parts sociales tenu par la Société.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à l'associé à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes sauf s'il en est décidé autrement à l'unanimité par tous les associés de la Société et sauf si des réserves spéciales ont été créées au profit uniquement d'une certaine classe de part sociale.

Art. 6. Transfert de parts. Les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non associés, que dans le respect de l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales de son propre capital.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts sociales devront se faire en vertu d'une résolution d'une assemblée générale des associés et aux conditions fixées par cette assemblée.

Chapitre III.- Gérance - Réunion du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité d'associés, ils forment un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) et remplacer le(s) gérant(s).

L'assemblée générale des associés décidera des modalités de désignation de chacun des gérants.

Art. 9. Réunion du Conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Sauf en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les gérants, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le(s) membre(s) concerné(s) sera/seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

Les résolutions écrites signées par tous les gérants produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être prouvées à savoir par des lettres ou télécopies.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, et à condition que les dispositions de l'article 10 ci-dessous soient respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant agissant dans le cadre normal des affaires et quant aux actes de disposition si la transaction est inférieure à EUR 100.000 ou son équivalence en devise étrangère. Pour les transactions d'un montant de EUR 100.000 ou plus, le cas échéant, l'équivalence en devise étrangère, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les associés peuvent élire parmi les membres du conseil de gérance un ou plusieurs gérant(s)-délégué(s) qui aura(ont) le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective quant aux actes de disposition de EUR 100.000 ou plus, pourvu qu'il(s) agisse(nt) dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut sous déléguer ses/leurs pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation de son/leur mandat et toute autre condition essentielle de son/leur mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants - Indemnités. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

Chapitre IV.- Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut ou ne peut pas être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés. L'assemblée générale annuelle des associés se réunira annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation pour l'assemblée endéans les six mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 15. Quorum - Majorité. Les résolutions aux assemblées générales des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles tendant à la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité en nombre d'associés de la Société possédant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés peuvent, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit. Ces résolutions signées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires produiront les mêmes effets que les résolutions prises en assemblée.

Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 18. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés proportionnellement à leurs participations dans la Société sauf s'il en est décidé autrement à l'unanimité par tous les associés de la Société et sauf si des réserves spéciales ont été créées au profit uniquement d'une classe de part sociale donnée. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La dissolution et la liquidation de la Société ainsi que les modalités y relatives doivent être décidées par les associés, conformément au paragraphe 2 de l'article 15 des Statuts. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII.- Vérification des comptes

Art. 22. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Dr. Peter Lütke-Bornefeld, M. Ronald G. Anderson, Dr. Axel Biagosch, M. John Hawie et M. Ekkehart Kessel en tant que gérants de la Société avec effet au 10 juillet 2003 et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat à partir du jour de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Ronald E. Ferguson, M. Claas Kleyboldt et M. Joseph P. Brandon en tant que membres du conseil de surveillance avec effet au 10 juillet 2003 et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat à partir du jour de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la fin des fonctions de Teun Chr. Akkerman en tant que secrétaire de la Société avec effet à la date de la présente Assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. James Sabella, Certified Public Accountant and Tax Director of the GENERAL COLOGNE RE GROUP, résidant à Trumbull, Connecticut, USA en tant que nouveau gérant de la Société et de confir-

mer le mandat de M. Mario Eichenberger, Chartered Financial Analyst, résidant à Beyren, Luxembourg, en tant que gérant en fonction de la Société, chacun pour une période qui expirera le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte sont estimés à environ EUR 2.000.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: N. Canelos, M. Eichenberger, M. Feider, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 139S, fol. 74, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

J. Elvinger.

(051634.3/211/475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.277.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051581.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

LATINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.393.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 3 juin 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour LATINA S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051702.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis ITALY V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.084.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

(051582.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.276.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051583.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

MSD IRELAND (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 46.365.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(051701.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

SOLDAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 996.184,92

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.211.

Avec effet au 31 mars 2003, Madame Juliette Lorang a démissionné de ses fonctions de gérant de la société et a été remplacée par la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., dont le mandat a une durée indéterminée.

Avec effet au 31 mars 2003, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour SOLDAN, S.à r.l.

H. de Graaf

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051698.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.123.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051584.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ES-CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.730.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Messieurs Bas Schreuders, Koen van Baren et Robert Hovenier, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a porté le nombre des administrateurs de trois à quatre et a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour ES-CAPITAL S.A.

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051703.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.121.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051585.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis POLAND III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.779.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051586.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

BELU CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue de Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.218.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Monsieur Bas Schreuders, Luc Vanclooster et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour BELU CAPITAL S.A.

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051705.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

P.F.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.050.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour P.F.L. S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051700.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.782.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051588.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.107.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051589.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

PARADISA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.366.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 22 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour PARADISA S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051727.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.896.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051590.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

SHORT CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue de Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.592.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Luc Vanclooster et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour SHORT CAPITAL

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051688.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

G-BOND FUND CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.880.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour G-BOND FUND CONSEIL

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051689.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis POLAND VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.114.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051591.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

BEL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.220.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Messieurs Bas Schreuders, Koen van Baren et Robert Hovenier, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a porté le nombre des administrateurs de trois à quatre et a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour BEL CAPITAL S.A.

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051706.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

DINOFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.156.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 21 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., en remplacement de Madame Elisa Amedeo.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour DINOFIN

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051729.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.895.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051592.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

G-TREASURY CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.934.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour G-TREASURY CONSEIL S.A.

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051694.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

INTERSELEX EUROPA CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.508.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour INTERSELEX EUROPA CONSEIL

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051691.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 230.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.529.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051593.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

INTERSELEX EQUITY CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 10.050.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour INTERSELEX EQUITY CONSEIL

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051692.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

G-TREASURY INTERNATIONAL CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.936.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour G-TREASURY INTERNATIONAL CONSEIL

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051693.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.528.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051594.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

G-STRATEGY CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.024.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour G-STRATEGY CONSEIL

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051695.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

G-SHORT TERM FUND CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.469.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour G-SHORT TERM FUND CONSEIL

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051696.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis POLAND XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.970.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051595.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

G-RENTINFIX CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.064.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour G-RENTINFIX CONSEIL

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051697.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

GENERALE ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.079.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour GENERALE ADVISORY COMPANY

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051707.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis POLAND VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.115.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(051596.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

GENERALE BELGIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.669.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Messieurs Godfried Willems, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 31 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a porté le nombre des administrateurs de trois à quatre et a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour GENERALE BELGIAN INVESTMENT S.A.

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051711.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

SOFICOPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.695.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(051709.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

SOFICOPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.695.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(051715.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis POLAND XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.786.*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051597.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

G-DISTRIFIX CONSEIL, Société Anonyme.Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.444.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour G-DISTRIFIX CONSEIL

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051708.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

GENERALE DEPOSIT S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 10.681.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Messieurs Godfried Willems, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 31 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a porté le nombre des administrateurs de trois à quatre et a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour GENERALE DEPOSIT S.A.

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051712.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis POLAND IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.335.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051599.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

GENERALE CASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.993.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Messieurs Godfried Willems, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 31 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a porté le nombre des administrateurs de trois à quatre et a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour GENERALE CASH S.A.

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051713.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

GENFINANCE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 9.752.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Messieurs Godfried Willems, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 31 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a porté le nombre des administrateurs de trois à quatre et a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour GENFINANCE INVESTMENT S.A.

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051714.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ProLogis FRANCE XVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.839.*Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 12 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051587.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

BT LUXEMBOURG INVESTMENTS S.N.C., Société en nom collectif.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.906.

In the year two thousand three, on the twenty-third day of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of the company BT LUXEMBOURG INVESTMENTS S.N.C., société en nom collectif, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, in the progress of being registered at the Luxembourg Trade Register, incorporated by a deed received by the prenamed notary, on January 10th, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («the Partnership»).

The extraordinary general meeting was opened at a half past 3 p.m. by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Mesancy, Belgium acting as chairman and appointing Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France, as secretary of the meeting.

The meeting appointed as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, having been signed by the partners, by the proxy holders representing the partners, by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the partners representing the full amount of the partnership capital of EUR 2,500 (two thousand five hundred Euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1 Amendment of Article 8 of the Articles of the Partnership as follows:

«**Art. 8. Transfer of partnership interests.** The Transfer of partnership interests inter vivos to other partners or to third parties is conditional upon the unanimous approval of the general partner's meeting representing the whole Partnership capital. The Transfer of partnership interests mortis causa to other partners or to third parties is conditional upon the unanimous approval of the general partners' meeting representing the whole Partnership capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the partnership interests are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the Transfer is not approved in either case, the remaining partners have a pre-emption right proportional to their participation in the remaining Partnership capital.

Each unexercised pre-emption right inures proportionally to the benefit of the other partners for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically rejected.

Each transfer of partnership interest has to respect article 1690 of the civil code.»

Approval of the transfer of one partnership interest by BT (INTERNATIONAL) HOLDINGS Plc in the Partnership to BT (LONGMONT) LUXEMBOURG II, S.à r.l.;

2 Increase of the partnership capital of the Partnership so as to bring it from its present amount of EUR 2,500. (two thousand five hundred Euro) represented by 1,000 (one thousand) partnership interests with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each, to the amount of EUR 3,997,933,285.- (three billion nine hundred ninety-seven million, nine hundred thirty-three thousand two hundred and eighty-five Euros) represented by 1,599,173,314 (one billion five hundred ninety-nine million one hundred seventy-three thousand, three hundred and fourteen) partnership interests, with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each.

3 Issuing of 1,599,172,314 (one billion five hundred ninety-nine million, one hundred seventy-two thousand three hundred and fourteen) partnership interests with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each, having the same rights and obligations as the existing partnership interests.

4 Subscription and payment of the 1,599,172,314 (one billion five hundred ninety-nine million, one hundred seventy-two thousand three hundred and fourteen) partnership interests of the Partnership by BT LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., a company with registered office in 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by contribution of all its assets and liabilities to the Partnership.

5 Reduction of the partnership capital of the Partnership by EUR 2,497.50 (two thousand four hundred and ninety-seven Euros fifty cents) to bring it from its new amount of EUR 3,997,933,285.- (three billion nine hundred ninety-seven million, nine hundred thirty three thousand two hundred and eighty-five Euros) represented by 1,599,173,314 (one billion five hundred ninety-nine million one hundred seventy-three thousand three hundred and fourteen) partnership interests, with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each, to EUR 3,997,930,787.50 (three billion nine hundred ninety-seven million nine hundred thirty thousand seven hundred eighty-seven Euros and fifty cents), represented by 1,599,172,315 (one billion five hundred ninety-nine million one hundred seventy-two thousand three hundred and fifteen) partnership interests with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each, by cancellation of 999 (nine hundred and ninety-nine) partnership interests with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each.

6 Cancellation of the 999 (nine hundred and ninety-nine) partnership interests of the Partnership held by the Partnership pursuant to the contribution by BT LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. of all its assets and liabilities to the Partnership.

7 Amendment of Article 6 of the Articles of the Partnership so as to reflect the increase and decrease of the corporate capital of the Partnership, as follows:

Art. 6. Partnership Capital. The capital of the Partnership is set at EUR 3,997,930,787.50 (three billion nine hundred ninety-seven million nine hundred thirty thousand seven hundred eighty-seven Euros and fifty cents), represented by 1,599,172,315 (one billion five hundred ninety-nine million one hundred seventy-two thousand three hundred and fifteen) partnership interests with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each.

The 1,599,172,315 (one billion five hundred ninety-nine million, one hundred seventy-two thousand three hundred and fifteen) partnership interests are held as follows:

| | |
|---|----------------------|
| - BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l..... | 1,599,172,314 |
| - BT LONGMONT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l..... | 1 |
| Total..... | <u>1,599,172,315</u> |

The Partnership capital may be increased or reduced by unanimous resolution of the partnership meeting.

8 Miscellaneous.

The meeting having approved the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The partner's meeting resolved amending Article 8 of the Articles of the Partnership which will have the following wording as from now:

Art. 8. Transfer of partnership interests. The Transfer of partnership interests inter vivos to other partners or to third parties is conditional upon the unanimous approval of the general partner's meeting representing the whole Partnership capital. The Transfer of partnership interests mortis causa to other partners or to third parties is conditional upon the unanimous approval of the general partners' meeting representing the whole Partnership capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the partnership interests are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the Transfer is not approved in either case, the remaining partners have a pre-emption right proportional to their participation in the remaining Partnership capital.

Each unexercised pre-emption right inures proportionally to the benefit of the other partners for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption-right is not exercised, the initial transfer offer is automatically rejected.

Each transfer of partnership interests has to respect article 1690 of the civil code.

Second resolution

The partners of the Partnership representing the whole capital of the Partnership unanimous approved the Transfer of one partnership interest by BT (INTERNATIONAL) HOLDINGS Plc in the Partnership to BT (LONGMONT) LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Third resolution

The partners' meeting resolved increasing the partnership capital of the Partnership so as to bring it from its present amount of EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euros) represented by 1,000 (one thousand) partnership interests with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each, to the amount of EUR 3,997,933,285.- (three billion nine hundred ninety-seven million, nine hundred thirteen three thousand two hundred and eighty-five Euros) represented by 1,599,173,314 (one billion five hundred ninety-nine million one hundred seventy-three thousand, three hundred and fourteen) partnership interests, with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each.

Fourth resolution

Issuing of 1,599,172,314 (one billion five hundred ninety-nine million, one hundred seventy-two thousand three hundred and fourteen) partnership interests with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each, having the same rights and obligations as the existing partnership interests.

Subscription and payment

There now appeared Mr Patrick Van Hees, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of the company BT LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on January 23, 2003, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The prenamed BT LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., represented as hereabove stated, declared to subscribe for 1,599,172,314 (one billion five hundred ninety-nine million, one hundred seventy-two thousand three hundred and fourteen) partnership interests with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each, to make payment in full for such new partnership interests by a contribution in kind, consisting in all the assets and liabilities of BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l.

A valuation report was drawn-up by the Director of Group Financial Control, BRITISH TELECOMMUNICATIONS plc on January 23, 2003, wherein all the assets and liabilities contributed have been described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusion of which is as follows:

«IV. Valuation of the assets and liabilities:

Given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this valuation report and based on our investigations as detailed above, a fair valuation of the assets and liabilities of the Contributor immediately before the Contribution is made on the Completion Date.

V Conclusion:

In today's circumstances a fair valuation of all the assets and liabilities to be contributed to BT LUXEMBOURG INVESTMENTS SNC is 3,997,930,785 EUR.»

The report, after having been signed ne varietur by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

It results from a contribution agreement duly signed on January 23, 2003 between BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. and the Partnership that all the assets and liabilities of BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. are transferred to the Partnership.

The contribution agreement, after having been signed ne varietur by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

In consideration for this contribution of all its assets and liabilities by BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., the Company will issue 1,598,173,314 (one billion five hundred ninety-eight million, one hundred seventy-three thousand three hundred and fourteen) partnership interests, having the same rights and obligations as the existing partnership interests. partnership interests with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allot 1,598,173,314 (one billion five hundred ninety-eight million, one hundred seventy-three thousand three hundred and fourteen) fully paid-up additional partnership interests with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each, to BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l.

The shares, together with the share premium, are paid-up by the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of the contributor as defined in Article 4-1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption.

This entire property is documented in the balance sheet of the contributor, dated January 23, 2003, which will remain here annexed in order to be an integral part of the deed.

In addition to the items appearing in the balance sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could or could be attached there in some manner that it is.

Fifth resolution

The partners' meeting resolved the reduction of the partnership capital of the Partnership by EUR 2,497.50 (two thousand four hundred and ninety-seven Euros fifty cents) to bring it from its new amount of EUR 3,997,933,285.- (three billion nine hundred ninety-seven million, nine hundred thirty-three thousand two hundred and eighty-five Euros) represented by 1,599,173,314 (one billion five hundred ninety-nine million one hundred seventy-three thousand three hundred and fourteen) partnership interests, with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each, to EUR 3,997,930,787.50 (three billion nine hundred ninety-seven million nine hundred thirty thousand seven hundred eighty-seven Euros and fifty cents), represented by 1,599,172,315 (one billion five hundred ninety-nine million one hundred seventy-two thousand three hundred and fifteen) partnership interests with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each, by cancellation of 999 (nine hundred and ninety-nine) partnership interests with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each.

Sixth resolution

The partners' meeting resolved to cancel 999 (nine hundred and ninety-nine) partnership interests of the Partnership held by the Partnership.

Pursuant to the above resolutions, the 1,599,172,315 (one billion five hundred ninety-nine million one hundred seventy thousand three hundred and fifteen) partnership interests are held as follows:

| | |
|--|---------------|
| - BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. | 1,599,172,314 |
| - BT LONGMONT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. | 1 |
| Total | 1,599,172,315 |

Seventh resolution

The partner's meeting resolved amending Article 6 of the Articles of the Partnership so as to reflect the increase and decrease of the partnership capital of the Partnership resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, Article 6 of the Articles of the Partnership is replaced by the following text:

Art. 6. Partnership Capital. The capital of the Partnership is set at EUR 3,997,930,787.50 (three billion nine hundred ninety-seven million nine hundred thirty thousand seven hundred eighty seven Euros and fifty cents), represented by 1,599,172,315 (one billion five hundred ninety-nine million one hundred seventy-two thousand three hundred and fifteen) partnership interests with a nominal value of EUR 2.5 (two Euros fifty cents) each.

The 1,599,172,315 (one billion five hundred ninety-nine million, one hundred seventy-two thousand three hundred and fifteen) partnership interests are held as follows:

| | |
|--|---------------|
| - BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. | 1,599,172,314 |
| - BT LONGMONT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. | 1 |
| Total | 1,599,172,315 |

The Partnership capital may be increased or reduced by unanimous resolution of the partnership meeting.

Expenses

Insofar as the above contribution in kind results in BT LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated in the European Union (Luxembourg), contributing all its assets and liabilities to a company incorporated in the European Union (Grand Duchy of Luxembourg), the company refers to Articles 4-1 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital contribution exemption.

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Partnership, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 7,000.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at four p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois janvier.

Devant Nous, Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de BT LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.n.c., ayant son siège statutaire à 69A, boulevard de la Pétrusse, non encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés, constituée conformément à un acte du notaire instrumentant du 10 janvier 2003, non encore publié au Mémorial Recueil C (la «Société»);

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 3 heures 30 par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique président de séance et désignant Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France en tant que secrétaire de la réunion.

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique a été désigné scrutateur.

Ces trois personnes constituent le bureau de la réunion.

Ainsi constitué, le bureau a établi la liste de présence de la réunion qui a été signé par les associés, par les mandataires représentant les associés, par les membres du bureau et le notaire reste annexée au présent acte ensemble avec les procurations et seront ensemble avec le présent acte soumis à enregistrement.

Le président a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant la totalité du capital social de 2.500 EUR (deux mille cinq cents euros) est présents ou représentés à la réunion. L'assemblée peut donc valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour sans avoir reçu une convocation antérieure.

II. L'ordre du jour est le suivant:

1. Modification de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 8. Transfert des parts d'intérêt.** La cession des parts d'intérêt entre vifs à d'autres associés ou à des tiers est soumis à l'accord unanime de l'assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social. La cession des parts d'intérêt pour cause de mort à d'autres associés ou à des tiers est subordonné à l'accord de l'assemblée générale représentant la totalité du capital des associés survivants.

Cet accord n'est pas requis si les parts d'intérêt sont transférées à des héritiers ayant droit à une part réservataire ou au conjoint survivant. Si la cession n'a pas été acceptée les associés restants ont un droit de préemption au pro rata de leur participation dans le capital restant. Tout droit de préemption non exercé accroît proportionnellement au bé-

néfice des autres associés pendant une durée de trois mois après le refus d'approuver la cession. Si le droit de préemption n'est pas exercé, l'offre de cession initiale est d'office rejetée.

Chaque cession de parts d'intérêt doit être conforme à l'article 1690 du Code civil».

2. Approbation de la cession d'une part d'intérêt par BT (INTERNATIONAL) HOLDINGS Plc à BT (LONGMONT) LUXEMBOURG II, S.à r.l.;

3. Augmentation du capital de la Société afin de le porter du montant actuel de 2.500 EUR (deux mille cinq cents Euros) représenté par 1.000 (mille) parts d'intérêts avec un nominal de EUR 2,5 (deux euro et cinquante cents) chacune à un montant de EUR 3.997.933.285 (trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions, neuf cent trente-trois mille, deux cent quatre-vingt-cinq Euro) représenté par 1.599.173.314 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions, cent soixante-treize mille, trois cent quatorze) parts d'intérêt, avec une valeur nominale de EUR 2,5 (deux euro et cinquante cent) chacune.

4. Emission de 1.599.172.314 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions, cent soixante-douze mille, trois cent quatorze) parts d'intérêts avec une valeur nominale de EUR 2,5 (deux euro et cinquante cent) chacune ayant toutes les mêmes droits et obligations.

5. Souscription et libération des 1.599.172.314 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions, cent soixante-douze mille, trois cent quatorze) parts d'intérêts d'intérêt, avec une valeur nominale de EUR 2,5 (deux euro et cinquante cent) chacune par BT LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. une société ayant son siège statutaire 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg par apport de la totalité de son patrimoine à la Société.

6. Réduction du capital de la Société d'un montant de EUR 2.497,5 (deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept EUR et cinquante cents) pour le ramener de son montant de 3.997.933.285 représenté par 1.599.173.314 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-treize mille trois cent quatorze) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 2,5 (deux euro et cinquante cent) chacune à 3.997.930.787,50 (trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros et cinquante cents), représenté par 1.599.172.315 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent soixante-douze mille trois cent quinze) parts d'intérêts avec une valeur nominale de EUR 2,5 (deux euro et cinquante cent) chacune.

7. Annulation des 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts d'intérêt de la Société détenus par la Société suite à l'apport par BT LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. de la totalité de son patrimoine à la Société.

8. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation et la diminution du capital social de la Société comme suit:

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à 3.997.930.787,50, (trois milliard neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros et cinquante cents), représenté par 1.599.172.315 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions, cent soixante-douze mille, trois cent quinze) parts d'intérêts avec une valeur nominale de EUR 2,5 (deux euro et cinquante cent) chacune.

Les 1.599.172.315 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions, cent soixante-douze mille, trois cent quinze) parts d'intérêts de la Société sont réparties comme suit:

| | |
|--|---------------|
| - BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. | 1.599.172.314 |
| - BT LONGMONT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. | 1 |
| Total | 1.599.172.315 |

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par décision unanime de l'assemblée générale.

9. Divers

L'assemblée ayant approuvé les déclarations et constatations du Président et considérant qu'elle a été valablement convoqué a délibéré et adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire l'article 8 des Statuts qui auront la teneur suivante à partir de maintenant:

«**Art. 8. Transfert des parts d'intérêt.** La cession des parts d'intérêt entre vifs à d'autres associés ou à des tiers est soumis à l'accord unanime de l'assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social. La cession des parts d'intérêt pour cause de mort à d'autres associés ou à des tiers est subordonné à l'accord de l'assemblée générale représentant la totalité du capital des associés survivants.

Cet accord n'est pas requis si les parts d'intérêt sont transférées à des héritiers ayant droit à une part réservataire ou au conjoint survivant. Si la cession n'a pas été acceptée les associés restants ont un droit de préemption au pro rata de leur participation dans le capital restant. Tout droit de préemption non exercé accroît proportionnellement au bénéfice des autres associés pendant une durée de trois mois après le refus d'approuver la cession. Si le droit de préemption n'est pas exercé, l'offre de cession initiale est d'office rejetée.

Chaque cession de parts d'intérêt doit être conformé à l'article 1690 du Code civil».

Deuxième résolution

Les associés de la Société représentant la totalité du capital de la Société par vote unanime approuvent la cession d'une part d'intérêt par BT (INTERNATIONAL) HOLDINGS Plc à BT (LONGMONT) LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital de la Société afin de le porter du montant actuel de 2.500 EUR (deux mille cinq cents Euros) représenté par 1.000 (mille) parts d'intérêts avec un nominal de EUR 2,5 (deux euros et cinquante cents) chacune à un montant de EUR 3.997.117.051,5 (trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions cent dix sept mille et cinquante et un EUR et cinquante centimes) représenté par 1.598.846.820 (un milliard cinq cent

quatre-vingt-dix-huit millions huit cent quarante-six mille huit cent vingt) parts d'intérêt, avec une valeur nominale de EUR 2,5 (deux euro et cinquante cent) chacune et une prime d'émission de 1,5 EUR (un euro et cinquante cents).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'émettre 1.599.172.314 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent soixante-douze mille trois cent quatorze) parts d'intérêts avec une valeur nominale de EUR 2,5 (deux euro et cinquante cent) chacune ayant toutes les mêmes droits et obligations que les parts d'intérêts antérieurement émises.

Souscription et paiement

Ensuite a comparu, M. Patrick Van Hees prénommé agissant en sa qualité de mandataire dûment désigné par BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. avec siège statutaire à 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 23 janvier 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise ensemble avec le présent acte à la formalité de l'enregistrement.

La société BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, prénommée, représentée comme dit ci-dessus déclare souscrire 1.599.172.314 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions, cent soixante-douze mille, trois cent quatorze) parts d'intérêt avec une valeur nominale de EUR 2,5 (deux euro et cinquante cent) chacune.

Un rapport d'évaluation a été établi par le Director of Group Financial Control, BRITISH TELECOMMUNICATIONS plc le 23 janvier 2003 dans lequel tous les actifs et passifs à apporter ont été décrits.

La personne comparante a produit ce rapport, dont la conclusion est la suivante:

«IV Evaluation des actifs et passifs:

Etant données les conditions de marché et autres circonstances prévalant à la date de ce rapport d'évaluation et sur base de nos investigations telles que décrites ci-dessus, une évaluation fidèle des actifs et passifs apportés est faite à la date de l'apport.

V Conclusion

Compte tenu des circonstances actuelles, une évaluation des actifs et passifs à apporter à BT LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. établie à leur valeur marchande conduit à une valeur de 3.997.930.785 EUR».

Une copie du rapport d'évaluation, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la Société et par le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte et sera soumise aux autorités d'enregistrement.

Le montant du capital souscrit est de 100.000.000 EUR (cent millions d'euros) divisé en 1.000.000 de parts ayant toutes une valeur nominale de EUR 100 (cent euros). Les 1.000.000 (un million) de parts ont été émises avec une prime d'émission totale de 3.897.930.785 EUR (trois milliards huit cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent trente mille quatre-vingt-cinq euros).

Il résulte d'un contrat d'apport signé le 23 janvier 2003 entre la Société BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. et Leslie Charles Winnister agissant pour le compte de BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. en formation que tous les actifs et passifs de BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. sont apportés à la Société.

Copie de ce contrat d'apport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire, agissant pour la partie comparante, les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte et sera soumis aux autorités d'enregistrement.

En rémunération de cet apport de tous les actifs et passifs par BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., la Société émet 1.599.172.314 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent soixante-douze mille trois cent quatorze) parts d'intérêt avec une valeur nominale de 2,5 EUR (deux euros cinquante cents) chacune au profit de BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l.

Les parts sociales, ainsi que la prime d'émission, ont été libérées par un apport en nature constitué de la totalité du patrimoine actif et passif de l'apporteur, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

L'intégralité de ce patrimoine est documentée sur le bilan de la société apportée en date de ce jour 23 janvier 2003, lequel bilan restera ci-annexé, de sorte à faire partie intégrante du présent acte.

Outre les postes figurant au bilan, le patrimoine est apporté avec tous les droits, engagement et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Cinquième résolution

L'assemblée des associés décide la réduction du capital de la Société de EUR 2.497,50 (deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille EUR et cinquante cents) pour le ramener de son nouveau montant de EUR 3.997.933.285 (trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-cinq Euro) représenté par 1.599.172.314 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent soixante-douze mille trois cent quatorze) parts d'intérêt, avec une valeur nominale de EUR 2,5 (deux euro et cinquante cent) chacune à EUR 3.997.930.787,50 (trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros et cinquante cents), représenté par 1.599.172.315 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent soixante-douze mille trois cent quinze) parts d'intérêts avec une valeur nominale de EUR 2,5 (deux euro et cinquante cent) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'annuler 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts d'intérêts détenues par la Société.

Suite à cette résolution les 1.599.172.315 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent soixante-douze mille trois cent quinze) parts d'intérêts de la Société sont réparties comme suit:

| | |
|---|---------------|
| - BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l..... | 1.599.172.314 |
| - BT LONGMONT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l..... | 1 |
| Total..... | 1.599.172.315 |

Septième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation et la diminution du capital de la Société conformément aux résolutions précédentes.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à 3.997.930.787,50, (trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros et cinquante cents), représenté par 1.599.172.315 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent soixante-douze mille trois cent quinze) parts d'intérêts avec une valeur nominale de EUR 2,5 (deux euro et cinquante cent) chacune.

Les 1.599.172.315 (un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent soixante-douze mille trois cent quinze) parts d'intérêts de la Société sont réparties comme suit:

| | |
|--|---------------|
| - BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. | 1.599.172.314 |
| - BT LONGMONT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. | 1 |
| Total | 1.599.172.315 |

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par décision unanime de l'assemblée générale.

Estimation

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans l'apport par CEGETEL HOLDINGS I BV, S.à r.l., une société constituée dans l'Union Européenne, de la totalité de son patrimoine à une société de l'Union Européenne (du Luxembourg) la Société fait référence à l'article 4-1 de la loi datée du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Les frais et coûts de toute sorte supportés par la Société, en rapport avec le présent acte sont évalués à environ EUR 7.000.

Dont acte.

Le présent acte a été passé à Luxembourg, au jour spécifié au début du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, certifie à la demande des parties comparantes que le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes et au secrétaire, ils ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 14, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2003.

J. Elvinger.

(047809.3/211/390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

BT LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.906.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(047810.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.